

CAUTION N° E941114

Banque du Bâtiment et des Travaux Publics - Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 96 256 140 EUR - RCS PARIS 339 182 784 - APE 6419Z - N° d'identification TVA FR 31 339 182 784 - Intermédiaire en assurance N° ORIAS 07 034315 - Siège social : 48 rue La Pérouse - CS 51686 - 75773 PARIS CEDEX 16 - Téléphone : 01 40 67 35 00 - www.btp-banque.fr - Identifiant unique REP Papiers n°FR232581_01QHNQ (BPCE - SIRET 493455042)

ci-après dénommé(es) « la caution »,

Représenté(es) par le(s) soussigné(es), dûment habilité(es) aux fins des présentes,

Déclare se constituer caution personnelle et solidaire de
DAUDET ELECTRICITE 156 CHE DES FAISSES 30260 CRESPIAN
(ci-après dénommé "l'entrepreneur"),

vis-à-vis de
SAS HECTARE 75 ZONE INDUSTRIELLE RUE DES PORTES DOMITIENNES 34740
VENDARGUES
(ci-après dénommé "le maître d'ouvrage"),

pour le montant de la retenue de garantie à laquelle l'entrepreneur est assujetti, dans les conditions prévues par les articles 1 et 2 de la loi n° 71-584 du 16 juillet 1971, au titre d'un marché d'un montant de 71 800,20 EUR TTC passé avec le maître d'ouvrage en date du 28/03/2024 ayant pour objet :

3 LOTISSEMENT LES TERRES DE DOLIA MONTAGNAC

Le présent engagement de caution est limité à la somme de 3 590,01 EUR TTC (trois mille cinq cent quatre-vingt dix Euros et un centime) sauf à parfaire ou à diminuer s'il y a lieu, en application de l'article 1 de la loi susvisée, le montant étant alors calculé sur la valeur définitive du marché, telle qu'elle doit résulter du contrat précité à l'exclusion de tous travaux supplémentaires non prévus au marché.

Il prendra fin, dans les conditions de l'article 2 de la loi susvisée, à l'expiration du délai d'une année à compter de la date de réception des travaux, faite avec ou sans réserve, sauf opposition motivée notifiée par le maître d'ouvrage à la caution, effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception. Cet engagement est couvert par le mécanisme de garantie des cautions institué à l'article L 313-50 du Code monétaire et financier.

Fait à PARIS, le 23/09/2024



Eva DEKANY
Directrice des Engagements et Crédits

Le présent document constitue un duplicata, l'original unique étant conservé sur support numérique par BANQUE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS, conformément aux dispositions des articles 1316-1 et suivants du Code Civil et des textes subséquents. Vous pouvez vérifier les informations du présent document et en consulter l'original en vous connectant sur le site <https://www.entreprises-eps.btp-banque.fr/caution.aspx> codes d'authentification : E941114 Numéro de séquence : 11c373nSqQcX4Cb